



inFO 49

N° 3 - Juillet/août 2013

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/>

Mél : fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Crédits budgétaires à la DDFIP 49

Le budget 2013 s'inscrit pour la troisième année consécutive dans un contexte de baisse drastique des crédits.

Lors d'un précédent tract concernant le budget, **FO DGFIP 49** relatait les propos de Monsieur **Mathieu** tenus lors du CTL du 26 mars 2013 sur le budget, citons le à nouveau : « **par le passé, surtout dans notre administration (DGFIP puis avant DGI et TRESOR PUBLIC) il y avait trop de dépenses inutiles** ». Est-il exagérer de dire que selon **Monsieur Mathieu**, la politique d'austérité et de rigueur permettrait de gérer de façon plus raisonnable les deniers publics ?

Sachant qu'un arbitrage rigoureux devait être mené, privilégiant « **le maintien de conditions de travail satisfaisantes** », qu'une « **attention particulière devait être portée au fonctionnement des métiers, au traitement de l'urgence et de la sécurité** ». Les représentants **FO DGFIP 49** au CTL ont tenu à en savoir plus quant à l'exécution du budget. Ci-dessous les questions posées.

Monsieur Mathieu pouvez-vous nous faire nous un point précis sur l'exécution budgétaire 2013 en répondant aux questions de FO DGFIP 49 ?

- Au 30 mai 2013, les crédits budgétaires étaient consommés à + de 65%. Quel est à ce jour, le taux d'exécution budgétaire ?

Réponse : " *Vous avez raison, mi-juin il était de 70% sur les engagements mais de l'ordre de 54% sur les crédits paiements, c'est beaucoup mais la situation est surveillée*".

- Quelle sera l'incidence de l'hiver 2012- 2013 très long sur la consommation de fluides ?

Réponse : " *Pas d'impact global pour l'instant, mais des compensations sont possibles, comme des économies sur les frais d'affranchissement et les envois des titres de recette par les collectivités...*"

- La conformité des installations électriques des postes du département n'a pas été vérifiée depuis 2007, alors qu'elle doit être contrôlée tous les 2 ans. Un abondement de crédits a-t-il été demandé à l'administration centrale pour permettre leur réalisation en 2013, (le CHS CT n'ayant pas vocation à financer une dépense de cette nature ?).

Réponse : " *Tout à fait, c'est un chantier à mettre en place, il faut prévoir un planning*".

- Jusqu'à quand pourrez-vous honorer les factures ?

Réponse : " *le plus longtemps possible, jusqu'à la fin de l'année...*"

- Afin d'abonder ce budget difficilement tenable, avez-vous demandé des crédits budgétaires supplémentaires auprès de la Direction Générale ?

Réponse : " *non pas pour l'instant*"

- Aurez-vous les moyens nécessaires pour faire face à la demande de renouvellement ou en cas de panne en matière de micro-ordinateurs, écrans et imprimantes ?

Réponse : " *Nous n'avons pas fait d'investissement cette année, les micros et écrans en panne seront remplacés. Pour les imprimantes, notre politique est la suppression des imprimantes individuelles pour les remplacer par des multifonctions*".

Et Monsieur l'Administrateur Général des finances Publiques de Maine et Loire de conclure de façon laconique : " *C'est tendu mais il n'y a pas de raison d'être inquiet*".

Pour **FO DGFIP 49**, compte tenu de ces réponses lapidaires, avec un report d'environ 130000 € de 2012 à 2013, se posent les questions suivantes : Combien de report cette année ? A partir de quelle date les factures ne pourront plus être honorées ? Chacun peut constater dans son poste ou service, que la méthode Couet à ses limites. **Les difficultés recensées par les agents des postes restructurés pour maintenir des conditions de travail satisfaisantes** (suivant l'expression de M. Mathieu) en sont un bel exemple parmi tant d'autres. Un jour ou l'autre, il faudra bien que cela cesse. L'insupportable et la rupture ne sont plus très loin !

FO DGFIP 49, le syndicat qui reste un syndicat !

Contrôles annuels et quinquennaux

Monsieur Mathieu, **FO DGFIP 49** vous interpelle à nouveau sur ce sujet.

- Combien d'agents ont été contrôlés cette année et ce, par filière ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour contacter les agents ? (téléphone, courriel ou courrier comme pour tous les autres contribuables ou autre...)
- quels sont les critères de sélection ?
- Qui contrôle qui ? Pour les A, B et C, pour les A+...
- Combien d'heures de travail représentent cette mesure pour les collègues chargés de ces contrôles ?
- Le coût de cette mesure par rapport à l'enjeu financier ?
- Le nombre d'agents devant fournir des justificatifs ?
- Le nombre de redressements prononcés et le nombre de dossiers "remontés" à la Direction Générale ?

Nous vous demandons de répondre de façon concrète, la déontologie ne doit pas être à sens unique, les agents de la DGFIP sont en droit de savoir "qui fait quoi", combien cela coûte t'il ?

Alors que la fraude fiscale est estimée en France entre 60 et 80 milliards, et que la Commission Européenne l'établit à 1000 milliards dans toute l' Europe, on peut comprendre que cette suspicion à l'encontre des agents de la DGFIP soit déplacée.

60 à 80 milliards de fraude fiscale qui échappent aux caisses de l'état, sans compter les allègements fiscaux et sociaux accordés au patronat, alors même que l'on sacrifie l' ensemble des acquis des luttes séculaires de la classe ouvrière :

- Services publics
- Baisse du pouvoir d'achat des salaires
- Retraites
- Allocations familiales etc...

Pour ce gouvernement comme le précédent, valet des marchés financiers, tout doit y passer, y compris le fait qu'une administration chargée des contrôles suspecte ses propres agents.

Monsieur Mathieu, pour FO DGFIP 49, les agents des finances publiques sont des citoyens avec les mêmes droits et les mêmes obligations que n'importe quels autres citoyens.

A toutes ces questions, Monsieur Mathieu n'a pas vraiment répondu, se bornant à répéter ce qu'il avait dit lors du CTL du 26 mars, mais en indiquant toutefois, que le coût n'avait pas d'importance par rapport à l'exemplarité que devait avoir les agents de la DGFIP !

Chacun appréciera !

Alors que des milliers d'emplois sont supprimés à la DGFIP, la lutte contre la fraude fiscale exigerait de donner plus de moyens aux services concernés !

Alors que le mal être s'accroît dans les services du fait de conditions de travail dégradées, ces suspicions sont fortement déplacées, à l'heure où nos ministres mettent à mal la séparation ordonnateur/comptable. Ces derniers devraient bien lire ou relire, certains ouvrages de l'époque des Lumières.

RETRAITES

Le rapport Moreau à peine remis au Premier ministre, le débat se focalise déjà sur les différences en matière de retraite entre salariés du public et du privé.

POURQUOI OPPOSER LE PRIVÉ ET LE PUBLIC?

Une manière d'opposer les uns aux autres pour tenter de mieux faire passer la pilule de nouveaux sacrifices pour les salariés, qu'ils soient du public ou du privé?

La commission Moreau sur les retraites propose de rapprocher les règles du public et du privé, et plus précisément celles du calcul des pensions. Alors que la pension des fonctionnaires est calculée sur les six derniers mois de carrière, son rapport suggère de progressivement prendre en compte une période plus longue, variant de trois à dix ans. En compensation, une partie des primes, qui peuvent représenter jusqu'à 50% de la rémunération, serait prise en compte.

Pourquoi modifier la manière de calculer les pensions des fonctionnaires?

Le taux de remplacement, c'est-à-dire le pourcentage entre le dernier salaire et la pension, est sensiblement identique dans le public et le privé. Un rapport du Conseil d'orientation des retraites avait montré que les écarts dans les montants des pensions correspondent surtout aux niveaux de revenu, et pas au fait d'appartenir au secteur privé ou public.

Un tel changement serait en outre extrêmement complexe à mettre en œuvre, car le pourcentage des primes perçues par les fonctionnaires varie d'une administration à l'autre. Les enseignants, surtout les instituteurs (maternelle et école primaire), figurent parmi les catégories qui touchent le moins de primes.

Ne serait-ce pas un premier pas vers un régime unique, qui remettrait en cause le statut de la fonction publique?

Inacceptable pour **Force Ouvrière**, qui rappelle que la règle des six mois permet aussi de compenser des évolutions de carrières très faibles, notamment pour les fonctionnaires de la catégorie C.

Les fédérations de fonctionnaires FO, CGT, CFTC, CGC, FSU et Solidaires, déjà remontées par la politique de gel des salaires et par les suppressions d'emplois induites par la RGPP puis la MAP, ont prévenu qu'«elles n'accepteront aucun nouveau recul» en matière de retraite – qu'il s'agisse d'une modification des règles de calcul ou d'un allongement de la durée de cotisation. Les six organisations syndicales estiment au contraire «urgent de corriger les baisses de pensions et les inégalités produites par les précédentes lois». **Pour faire entendre leurs revendications, elles se situent d'ores et déjà dans une «perspective de mobilisation et d'action» à la rentrée.**

Retrouvez les infos en vous connectant sur le site FO-DGFIP 49

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049>.



Pour être défendu en toute indépendance ... Adhérez à FO DGFIP 49.

- pour la défense de nos droits (statuts, retraites, mutations, promotions...)
- pour faire aboutir nos légitimes revendications (revalorisation du point d'indice, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des restructurations, l'arrêt de la démarche stratégique véritable outil de destruction de la DGFIP...)

Rejoignez FO DGFIP 49 : Le syndicalisme libre et indépendant

Bulletin d'adhésion à retourner à **Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars Angers) ou à François Cailleau Trésorier (Paierie Départementale)**



Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP

Fait à

le

66% de la cotisation syndicale est en crédit d'impôt sur le revenu

(signature)